



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MARS 2018**

**Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône)** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2018.

**Présents :** Mrs et Mmes Christian FROMONT ; Jean-Yves BOUCHUT ; Pascale PIECHON ; Jean-Paul THORAL ; Christèle CROZIER ; François ISOREZ ; Michel JOYAUX ; Andrée ZUPPETTI ; Sylvianne MARDUEL ; Valérie SALIGNAT ; Eric CARRA ; Audrey STANIS

**Secrétaire :** Eric CARRA

**Absents :** Franck GREGOIRE

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 26 février 2018
- Approbation du compte administratif 2017 – budget communal
- Approbation du compte de gestion 2017 – budget communal
- Attribution des subventions aux associations
- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 au budget primitif 2018 – budget communal
- Approbation du budget primitif 2018 et fixation des taux de taxes – budget communal
- Approbation du compte administratif 2017 – budget assainissement collectif
- Approbation du compte de gestion 2017 – budget assainissement non collectif
- Affectation du résultat d'exploitation 2017 au budget primitif 2018 – budget assainissement collectif
- Approbation du budget primitif 2018 – budget assainissement collectif
- Approbation du compte administratif 2017 – budget assainissement non collectif
- Approbation du compte de gestion 2017 – budget assainissement non collectif
- Affectation du résultat d'exploitation 2017 au budget primitif 2018 – budget assainissement non collectif
- Approbation du budget primitif 2018 – budget assainissement non collectif
- Demande de subvention dans le cadre du FSIL pour la 2<sup>ème</sup> tranche de la rue des Canuts
- Demandes de subventions à la COPAMO pour la mise en accessibilité de la rue des Canuts et la rénovation des logements de la placette
- Réflexion sur le transfert de la compétence assainissement
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 FEVRIER 2017**

Sylvianne MARDUEL demande des précisions sur le paragraphe relatif à la réforme de la taxe d'habitation. Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 26 février 2018 à onze voix pour et une abstention.

\*\*\*\*\*



## BUDGET COMMUNAL

### 1) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de séance, Monsieur François ISOREZ prend la présidence de l'assemblée et invite le conseil municipal à délibérer.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents

**Approuve** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2017 et en arrête les résultats comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
			Prévu	Réalisé
<b>DEPENSES</b>	011	Charges à caractère général	223 470,40 €	173 005,56 €
	012	Charges de personnel	318 925,00 €	290 194,17 €
	014	Atténuations de charges	49 825,00 €	49 419,00 €
	022	Dépenses imprévues	12 000,00 €	0,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	47 010,46 €	0,00 €
	042	Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	40 424,80 €
	65	Autres charges de gestion courante	103 609,45 €	100 525,35 €
	66	Charges financières	22 934,69 €	19 332,17 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>777 775,00 €</b>	<b>672 901,05 €</b>

<b>RECETTES</b>	013	Atténuation des charges	2 000,00 €	3 840,52 €
	042	Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	22 424,80 €
	70	Produits des services	69 364,48 €	75 683,06 €
	73	Impôts et taxes	431 250,00 €	436 685,84 €
	74	Dotations et participations	240 160,52 €	253 219,60 €
	75	Autres produits de gestion courante	35 000,00 €	26 569,22 €
	77	Produits exceptionnels	0,00 €	19 325,61 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>777 775,00 €</b>

➔ **Excédent de fonctionnement : 164 847,60 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
			Prévu	Réalisé
<b>DEPENSES</b>	16	Remboursement d'emprunts	61 745,57 €	56 656,15 €
	040	Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	22 424,80 €
		Dépenses d'équipement	987 817,30 €	660 924,10 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>1 049 562,87 €</b>

<b>RECETTES</b>	10	Dotations	55 986,47 €	62 247,35 €
	1068	Réserve	146 402,03 €	146 402,03 €
	16	Emprunts et dettes	507 733,06 €	259 970,14 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	47 010,46 €	0,00 €
	024	Produits de cessions	15 000,00 €	0,00 €



13	Subventions	133 233,57 €	147 883,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	40 424,80 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	144 197,28 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 049 562,87 €</b>	<b>656 927,32 €</b>

→ Déficit d'investissement : 83 077,73 €

## 2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

**Le conseil municipal**, après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Communal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Statuant** sur l'exécution du Budget communal de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives :

**Déclare** à l'unanimité de ses membres présents ou représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame le Receveur pour le Budget Communal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 3) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les diverses demandes de subventions adressées au titre de l'année 2018.

Il invite l'assemblée à les examiner.

**Le Conseil municipal**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

**Décide** d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2018 :

Club de l'accueil	600 €
Le p'tit Alanqué	2 300 €
Amicale de pétanque	300 €
Sentier botanique	300 €
Au-delà des mots	1 000 €
Amis de la maison paroissiale	300 €
Football Club	1 200 €
Musique à Rontalon	2 000 €
SPA (0,40 € par habitant)	490,80 €
MFR Tartaras	40 €



Lycée des Horizons	200 €
MFR La Palma	40 €
Fête de la bière	1 000 €
Association des médecins de la maison médicale de garde	245,40 €
MFR du Clos du Baz	40 €
CCAS de Rontalon	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 056,20 €</b>

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2018 au compte 6574.

#### 4) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

**Le conseil municipal ;**

**Considérant** les besoins de financement de la section d'investissement ;

**Constatant** que le Compte Administratif de l'exercice 2017 fait apparaître un **excédent de fonctionnement de clôture de 164 847,60 €**

**DECIDE** à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017</b>	
Résultat de clôture de l'exercice 2017	<b>164 847,60 €</b>
Affectation en réserves à la section d'investissement au compte 1068	<b>164 847,60 €</b>

#### 5) TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes directes locales votés en 2017 et demande au conseil municipal de se prononcer sur leur maintien ou leur modification.

	Taux
Taxe d'habitation	19,06 %
Taxe foncière bâtie	28,27 %
Taxe foncière non bâtie	80,38 %

**Le Conseil Municipal** décide à l'unanimité de ses membres présents de ne pas augmenter les taux des produits des impositions aux contributions directes locales pour l'année 2018.

#### 6) BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen du projet de Budget Primitif 2018 élaboré par la Commission des Finances.

Il présente d'abord pour la section de fonctionnement, chapitre par chapitre, les dépenses et recettes en commentant les différences par rapport aux dépenses et recettes de l'exercice précédent.

Il explique ensuite les différentes opérations et programmes de la section d'investissement avec les financements spécifiques qui s'y rattachent pour certains.



Le budget se présente ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	011	Charges à caractère général	233 970,00 €
	012	Charges de personnel	300 000,00 €
	014	Atténuations de charges	49 500,00 €
	022	Dépenses imprévues	12 000,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	85 751,33 €
	65	Autres charges de gestion courante	106 156,20 €
	66	Charges financières	20 940,47 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		

<b>RECETTES</b>	013	Atténuation des charges	1 000,00 €
	70	Produits des services	74 350,00 €
	73	Impôts et taxes	459 738,00 €
	74	Dotations et participations	245 180,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	28 000,00 €
	77	Produits exceptionnels	50,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		Restes à réaliser	280 390,00 €
	16	Remboursement d'emprunts et cautions	63 793,72 €
		Dépenses d'équipement	620 538,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		

<b>RECETTES</b>	10	Dotations	47 000,00 €
	1068	Réserve	164 847,60 €
	16	Emprunts et dettes	433 860,24 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	85 751,33 €
	13	Subventions	172 143,00 €
	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	61 119,55 €
		Produits de cession	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>964 721,72 €</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à l'issue du débat de faire connaître ses décisions sur ces propositions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Où cet exposé et après avoir examiné le budget présenté et délibéré



**VOTE** à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement pour le Budget Primitif de l'exercice 2018 et en arrête les montants comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	808 318,00 €
Recettes	808 318,00 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	964 721,72 €
Recettes	964 721,72 €

\*\*\*\*\*

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>
--

**7) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de séance, Monsieur François ISOREZ prend la présidence de l'assemblée et invite le conseil municipal à délibérer.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents

**Approuve** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2017 et en arrête les résultats comme suit :

**Section d'exploitation :**

	Prévu	Réalisé
Dépenses	39 289,00 €	34 481,53 €
Recettes	39 289,00 €	39 212,58 €

**Section d'investissement :**

	Prévu	Réalisé
Dépenses	94 165,32 €	32 185,55 €
Recettes	94 165,32 €	36 261,95 €

**8) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

**Le conseil municipal**, après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Assainissement Collectif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les



mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Statuant** sur l'exécution du Budget Assainissement Collectif de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** à l'unanimité de ses membres présents ou représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame le Receveur pour le Budget Assainissement Collectif visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 9) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

**Le conseil municipal ;**

**Considérant** les besoins de financement de la section d'investissement ;

**Constatant** que le Compte Administratif de l'exercice 2017 fait apparaître un **excédent d'exploitation de clôture de 4 731,05 €**

**DECIDE** à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017</b>	
Résultat de clôture de l'exercice 2017	<b>4 731,05 €</b>
Affectation en réserves à la section d'investissement au compte 1068	<b>4 731,05 €</b>

### 10) BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen du projet de Budget Primitif 2018 élaboré par la Commission des Finances.

Il présente d'abord pour la section d'exploitation, chapitre par chapitre, les dépenses et recettes en commentant les différences par rapport aux dépenses et recettes de l'exercice précédent.

Il explique ensuite les différentes opérations et programmes de la section d'investissement avec les financements spécifiques qui s'y rattachent pour certains.

Le budget se présente ainsi :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>			
<b>DEPENSES</b>	023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
	6611	Intérêts des emprunts	3 436,54 €
	6226	Honoraires	900,00 €
	6811	Dotations aux amortissements	31 656,06 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		

<b>RECETTES</b>	70611	Redevances d'assainissement collectif	20 000,00 €
	741	Prime d'épuration	4 403,60 €
	777	Amortissement subvention station	11 589,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		



<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	1641	Remboursement d'emprunts	10 929,14 €
	1391	Amortissement subvention station	11 589,00 €
	2315	Travaux sur réseau d'assainissement	71 041,27 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>93 559,41 €</b>

<b>RECETTES</b>	001	Report d'excédent d'investissement	57 172,30 €
	021	Virement de la section d'exploitation	0,00 €
	1068	Réserves	4 731,05 €
	2813	Amortissements	16 738,00 €
	28158	Amortissements	14 918,06 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>93 559,41 €</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à l'issue du débat de faire connaître ses décisions sur ces propositions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Où cet exposé et après avoir examiné le budget présenté et délibéré

**VOTE** à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, chapitre par chapitre pour la section d'exploitation et opération par opération pour la section d'investissement pour le Budget Primitif de l'exercice 2018 et en arrête les montants comme suit :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
Dépenses	35 992,60 €
Recettes	35 992,60 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	93 559,41 €
Recettes	93 559,41 €

\*\*\*\*\*

**BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**11) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'examen du Compte Administratif établi pour l'année 2017 comme suit :





**Section d'exploitation :**

	Prévu	Réalisé
Dépenses	10 501,41 €	6 781,50 €
Recettes	10 501,41 €	7 172,00 €

**Section d'investissement :**

	Prévu	Réalisé
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de la séance, Monsieur François ISOREZ prend la présidence de l'assemblée et invite le Conseil à délibérer.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2017 et en arrête les résultats comme suit :

**Section d'exploitation**

Dépenses réalisées	6 781,50 €
Recettes réalisées	7 172,00 €
<b>Excédent d'exploitation de l'exercice 2017 :</b>	<b>390,50 €</b>

**Section d'investissement**

Dépenses réalisées	0,00 €
Recettes réalisées	0,00 €
<b>Excédent/Déficit d'investissement de l'exercice 2017 :</b>	<b>0,00 €</b>

**12) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Assainissement Non Collectif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;



Statuant sur l'exécution du Budget Assainissement Non Collectif de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité de ses membres présents ou représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame le Receveur pour le Budget Assainissement Non Collectif visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 13) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

**Le conseil municipal ;**

**Constatant** que le Compte Administratif de l'exercice 2017 fait apparaître un **excédent d'exploitation de clôture de 390,50 €**

**DECIDE** à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017</b>	
Résultat de clôture de l'exercice 2017	<b>390,50 €</b>
Affectation à la section d'exploitation 002	<b>390,50 €</b>

### 14) BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen du projet de Budget Primitif 2018 élaboré par la Commission des Finances.

Il présente d'abord pour la section d'exploitation, chapitre par chapitre, les dépenses et recettes en commentant les différences par rapport aux dépenses et recettes de l'exercice précédent.

Il explique ensuite les différentes opérations et programmes de la section d'investissement avec les financements spécifiques qui s'y rattachent pour certains.

Le budget se présente ainsi :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>			
	611	Dépenses de contrôle	7 000,00 €
	618	Divers	2 791,91 €
	6226	Honoraires	2 000,00 €
		<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>11 791,91 €</b>

	002	Excédent antérieur reporté	4 791,91 €
	7062	Redevances d'assainissement	7 000,00 €
		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>11 791,91 €</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à l'issue du débat de faire connaître ses décisions sur ces propositions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ouï cet exposé et après avoir examiné le budget présenté et délibéré

**VOTE** à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, chapitre par chapitre pour la section d'exploitation et opération par opération pour la section d'investissement pour le Budget Primitif de l'exercice 2018 et en arrête les montants comme suit :



SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses	11 791,91 €
Recettes	11 791,91 €

\*\*\*\*\*

### 15) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FSIL POUR LA DEUXIEME PHASE DE RENOVATION DE LA RUE DES CANUTS

Monsieur le Maire expose le projet de réaménagement et de sécurisation de la rue des Canuts. Il rappelle que la première tranche des travaux a été réalisée pendant les vacances d'été 2017. La deuxième tranche portera sur la zone comprise entre la placette et l'entrée de la route du Paradis. Les travaux sont prévus pendant les vacances d'été 2018.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'accord de principe du projet de réaménagement et de sécurisation de la rue des Canuts en un espace partagé pour sa deuxième phase et de déposer un dossier de demande de subvention au FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) à hauteur de 25% du montant HT des travaux, selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	275 533,50 €	Département	108 000 €
Maîtrise d'œuvre	25 466,50 €	FSIL	68 883 €
		COPAMO	25 000 €
		Autofinancement	98 117 €
Total	300 000 €	Total	300 000 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**APPROUVE** le projet de réaménagement et de sécurisation de la rue des Canuts ;

**APPROUVE** le plan de financement ;

**SOLLICITE** une subvention au FSIL ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération ;

**DIT** que les crédits de dépenses d'investissement seront inscrits au budget 2018 au compte 2315

### 16) DEMANDE DE SUBVENTION A LA COPAMO POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA RUE DES CANUTS PHASE 2

Monsieur le Maire expose le projet de réaménagement et de sécurisation de la rue des Canuts. Il rappelle que la première tranche des travaux a été réalisée pendant les vacances d'été 2017. La deuxième tranche portera sur la zone comprise entre la placette et l'entrée de la route du Paradis. Les travaux sont prévus pendant les vacances d'été 2018.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'accord de principe du projet de réaménagement et de sécurisation de la rue des Canuts en un espace partagé pour sa deuxième phase et de déposer un dossier de demande de subvention à la Communauté de



Communes du Pays Mornantais pour un montant de 25 000 € pour la mise en accessibilité de cette rue, selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	275 533,50 €	Département	108 000 €
Maîtrise d'œuvre	25 466,50 €	FSIL	68 883 €
		COPAMO	25 000 €
		Autofinancement	98 117 €
Total	300 000 €	Total	300 000 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**APPROUVE** le projet de réaménagement et de sécurisation de la rue des Canuts ;

**APPROUVE** le plan de financement ;

**SOLLICITE** une subvention à la COPAMO ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération ;

**DIT** que les crédits de dépenses d'investissement seront inscrits au budget 2018 au compte 2315

#### 17) DEMANDE DE SUBVENTION A LA COPAMO POUR LA RENOVATION DE DEUX LOGEMENTS A LA PLACETTE

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation des deux logements de la placette.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention à la COPAMO pour un montant de 3 500 € par logement selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	145 000 €	COPAMO	7 000 €
Maîtrise d'œuvre		Autofinancement	138 000 €
Total	145 000 €	Total	145 000 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**APPROUVE** le projet de réaménagement et de sécurisation de la rue des Canuts ;

**APPROUVE** le plan de financement ;

**SOLLICITE** une subvention à la COPAMO ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération ;

\*\*\*\*\*

#### 18) REFLEXION SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose que la loi NOTRe prévoyait le transfert de la compétence assainissement aux intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'échéance devrait être reportée à 2026.

Toutefois, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander aux syndicats ayant actuellement la compétence assainissement collectif et non collectif pour d'autres communes quelles seraient les conditions pour y adhérer.



Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander au SIAHVG les conditions d'adhésion de la commune.

\*\*\*\*\*

## 19) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### • **Conseil municipal d'enfants**

Pascale PIECHON expose que le conseil municipal d'enfants s'est réuni le vendredi 23 mars 2018. Les principaux projets sont :

- l'installation d'un nouveau jeu au jardin public, type araignée
- la tenue d'un marché le dimanche 3 juin matin suivi d'une course l'après-midi au profit d'une association, potentiellement l'APPEL
- l'installation d'abri à hérissons sur le sentier botanique

### • **Commission jeunesse**

La commission jeunesse se réunira le 4 avril 2018 à 20h30 en présence de l'animateur de l'espace jeunes et de sa responsable.

### • **Conseil d'école**

Différents problèmes ont été soulevés lors du conseil d'école du 20 mars 2018.

### • **Inauguration de l'orgue**

L'orgue à destination de la Corée a été monté à l'église de Rontalon. Il sera inauguré le 20 avril à 20h00 lors d'un concert réalisé par l'organiste de Notre Dame de Paris.

Le 21 avril auront lieu des portes ouvertes de 14h30 à 18h.

Un ciné concert sera organisé à l'église le 05 mai à 20h30.

### • **Jumelage**

Le projet de fête de la bière et de 20 ans du jumelage avance.

### • **Voirie**

Les travaux de réalisation d'une rampe d'accès au jardin public en vue du concert de la fête de la musique avancent.

Une réunion va avoir lieu le 05 avril avec Saint Laurent d'Agny pour l'organisation de l'échange de prestations de broyage et d'éparage.

Une réunion sera également organisée le 05 avril avec Chaussan et Saint André la Côte pour réfléchir à une mutualisation des compétences des services techniques.

### • **Bâtiment**

La commission bâtiment se réunira le 27 mars à 20h30.

Le projet de chaufferie bois sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### • **Fleurissement**

La plupart des commandes ont été passées.



Le jury de fleurissement passera fin juin ou en juillet plutôt qu'en août comme habituellement.

- **SRDC**

Michel JOYAUX expose le compte rendu de la réunion du Syndicat Rhodanien du développement du câble du 12 mars 2018. SFR et Orange étaient présentes à cette réunion et ont exposé le plan de déploiement de la fibre à l'échelle 2022. Le compte rendu est téléchargeable sur le site de l'EPARI. Les cotisations des communes augmentent cette année.

- **Centre de loisirs**

Monsieur le Maire expose que le centre de loisirs de Rontalon risque de fermer le 31 août 2018. Il coûterait trop cher à la COPAMO du fait des travaux d'isolation nécessaires et des frais de transports pour la navette depuis Soucieu-en-Jarrest. A cela s'ajoute la réouverture du centre de loisirs de Taluyers.

Si le centre devait effectivement fermer, le conseil municipal devra engager une réflexion sur l'avenir du bâtiment et sa reconversion.

- **Communication**

Le conseil municipal regrette que l'information sur l'organisation de la nuit de l'eau n'ait pas été mieux diffusée par le centre aquatique.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23h45.